

Anne Emery-Torracinta a présenté son plan contre les abus sexuels

# Le DIP promet la tolérance zéro à l'école

CHRISTIANE PASTEUR

**Harcèlement sexuel** ▶ Les récentes affaires d'abus et de harcèlement sexuel présumés de la part d'enseignants sur des élèves, révélées par la presse, ont contraint le Département de l'instruction publique (DIP) à un travail d'introspection. Au-delà des difficultés des victimes à parler de ce qui leur arrive et de celles rencontrées par les proches ou le milieu scolaire pour détecter des situations de violence, des manquements ont été constatés dans la transmission de l'information entre les différents échelons de la hiérarchie. Annoncées hier, trois mesures visent à prévenir et à améliorer la prise en charge des comportements inadéquats au sein de l'institution.

Prônant la tolérance zéro, Anne Emery-Torracinta a d'abord reconnu que les divulgations de ces dernières semaines ont suscité une forte émotion au sein de son département. «Nous sommes très choqués et un peu bousculés aussi. J'ai beaucoup de compassion pour les victimes. En tant que femme, mère et grand-mère, je suis très sensible à toutes les formes de harcèlement. En tant que cheffe du DIP, j'estime que l'école doit être un espace sécurisé pour les élèves. Tous les professeurs – à qui je réitère ma confiance car la plupart sont irréprochables – ont un devoir d'exemplarité. Ce qui signifie éviter toute forme de harcèlement, mais aussi de dénigrement ou d'humiliation. Plusieurs affaires sont en cours (*moins de cinq, ndlr*), toutes n'ont pas été médiatisées et toutes ne

**Dès janvier, un numéro vert permettra de dénoncer des situations de harcèlement entre des collaborateurs du DIP et des élèves.**

KEYSTONE/  
PHOTO PRÉTEXTE



concernent pas que des enseignants ou des abus sexuels, mais chacune est traitée avec la diligence nécessaire. Il ne s'agit pas de renvoyer tout le monde, mais de dire qu'on écoute, on enquête et, en fonction de la gravité des faits, on sanctionne.»

## **Informers les élèves de leurs droits**

La conseillère d'Etat a annoncé un plan d'action en trois étapes. Dès janvier, et jusqu'en juillet au moins, un numéro vert permettra aux victimes, à leurs proches ou à toute personne témoin de situations de harcèlement ou d'abus à caractère sexuel entre des collaborateurs du DIP et des élèves, ou des enfants pris en charge dans le cadre d'activités extrascolaires,



**«Tous les professeurs ont un devoir d'exemplarité»**

Anne Emery-Torracinta

de prendre contact par téléphone avec des psychologues du Centre LAVI d'aide aux victimes, spécifiquement formés à cette problématique. L'aide se fera sous forme d'écoute et d'orientation de la victime, d'assistance psychologique, juridique ou matérielle et comprendra, si nécessaire, un accompagnement auprès de la police et de la justice, a détaillé Vasco Dumartheray, directeur du Centre LAVI. Les informations confidentielles recueillies par le centre ne seront pas transmises au DIP, à la police ou à la justice sans approbation de la personne concernée. Seules des statistiques seront régulièrement communiquées au DIP.

Au plus tard à la rentrée prochaine, les dispositifs internes

d'information, de prévention et de signalement des abus auront été revus. «Des couacs dans la transmission de l'information ont été constatés, parfois même au sommet du département, reconnaît M<sup>me</sup> Torracinta. J'ai redit aux conseils d'établissement que les faits doivent remonter. Nous allons également rappeler à chacun ses obligations légales.»

Des documents expliquant aux élèves et aux enseignants leurs droits et devoirs, les procédures et les interlocuteurs vers qui se tourner en cas de besoin seront édités en partenariat avec le Centre LAVI et le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse. Une information sera distribuée à tous les élèves sous forme de prospectus. Enfin, une

plateforme de veille sera créée ayant pour vocation d'anticiper les évolutions sociétales et leur impact sur la vie scolaire, afin de prévoir des ajustements en amont.

## **Réactions mitigées des parents d'élèves**

Sur la forme, Anne Thorel-Rueggsegger, coordinatrice de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (Fapéo), s'étonne de ne pas avoir été informée du plan d'action, «comme si les parents étaient quantité négligeable dans cette affaire». Sur le fond, elle trouve positif d'agir, mais s'interroge: «On sait à quel point il est difficile de parler. Une fois que le centre LAVI aura été contacté, que se passera-t-il? J'aurais aimé un message plus clair, plus rassurant pour les élèves comme pour les parents, montrant que le DIP est prêt à agir au-delà des discours de bonne volonté, par exemple en vérifiant les rumeurs qui lui parviennent. Nous sommes également en attente de savoir comment les élèves seront informés de l'existence de ce numéro helpline.»

«C'est un premier pas dans la bonne direction pour les élèves. Sera-t-il efficace? Nous l'espérons et verrons à l'usage», déclare Pascal Pupet, président de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement post-obligatoire (Fappo). «Cela ne prendra cependant tout son sens que lorsque l'ensemble du DIP – et pas uniquement le corps enseignant – aura été dûment sensibilisé et formé sur ce sujet, et que sera vraiment appliquée la tolérance zéro.» I